

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. AMIDEI	à	M. CERVETTI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 313

Budget Supplémentaire 2013, régie avec autonomie financière du port de plaisance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2013 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance « Charles-Ornano».

Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget de report qui assure la liaison avec le compte administratif 2012. Il intègre les résultats de l'année antérieure et reprend les restes à réaliser constatés au 31 Décembre 2012.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	164 000.00 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	788 277.30 €
Total du budget supplémentaire	952 277.30 €

En section fonctionnement, les principales inscriptions concernent :

En dépenses :

⌘ Chapitre 011 : Charges à caractère général :	40 000.00 €
⌘ Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :	12 000.00 €
⌘ Chapitre 68 : Dotations aux provisions :	55 000.00 €
⌘ Chapitre 023 : Virement vers la section d'investissement :	57 000.00 €

En recettes :

⌘ Chapitre 78 : Reprise de provisions pour risques et charges :	64 000.00 €
⌘ Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté du CA 2012 :	100 000.00 €

En section d'investissement, les inscriptions concernent :

En dépenses :

Les nouvelles inscriptions portent sur les dépenses d'équipement et constituent en volume un montant global de 733 753.85 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

⌘ Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	2 000.00 €
⌘ Chapitre 23 : Immobilisations en cours :	786 277.30 €
dont 54 523.45 € de restes à réaliser provenant du CA 2012	

En recettes :

⌘ Chapitre 002 : L'excédent d'investissement CA 2012 :	460 900.49 €
⌘ Chapitre 021 : Le virement provenant de la section de fonctionnement :	57 000.00 €
⌘ Chapitre 10 : L'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du CA 2012 :	270 376.81 €.

Tels sont les principaux éléments composant le budget supplémentaire 2013 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier,
Vu l'article 2021 du code civil,
Vu l'approbation du conseil d'exploitation du port de plaisance,
Vu le vote du budget primitif 2013,
Vu le vote de la décision modificative n°1/2013
Vu le vote du CA 2012 et des affectations des résultats 2012,
Vu l'avis de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2013.

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le budget supplémentaire 2013 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance tel que précisé dans le document annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Dr Simon RENUCCI

(Circular stamp: MAIRIE de Ajaccio Corse du Sud)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013_313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2013